



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

### Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

**Nombre de membres :**

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 5 février 2025

Date d'affichage : 12 février 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le 12 février, à 19h04**, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'ancien presbytère de Champs sur Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 5 février 2025 suite à convocation faite le 23 janvier 2025, une deuxième convocation a été faite le 5 février 2025, pour réunion le 12 février 2025.

**Étaient présents : 24**

M. MASSON Loïc, suppléant de M. VIN Mouttabi, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, M. BERENGUER Philippe suppléant de Mme RIOJA Virginia, Mme TARTARE Martine, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

**Étaient absents excusés : 16**

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, Mme LEHMANN Corinne, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent.

**Étaient absents non excusés : 28**

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme BORIES Régine, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. MUY Samorane, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme SARR Mariétou, Mme JODIN Isabelle, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc, M. TOUNSI Tony.

**Procurations : 1**

M. FATIS Stéphane en faveur de Mme DESCROIX Patricia.

**Secrétaire de séance :** Mme Patricia DESCROIX

**SI-DEL-2025-02 Déclaration d'infructuosité de la procédure de passation du marché de travaux de rénovation de l'Annexe de la Grange.**

Monsieur le Président indique que le projet de rénovation de l'Annexe de la Grange a été lancé en 2023 avec les études d'avant-projet et le projet finalisé début 2024.

Une procédure de marché publique adaptée (MAPA) a été lancée le 25 septembre 2024 afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour le marché public de rénovation de l'Annexe de la Grange.

L'opération est composée de 7 lots et, à l'issue du délai de mise en concurrence le 28 octobre 2024, le SICPRH a reçu 26 offres.

L'analyse des offres a été réalisée par un prestataire AMO mandaté.

Le Président expose que pour :

- Les 4 offres du lot 1 Installation de chantier – Curage – Maçonnerie – VRD sont de + 112,29 % à + 273,65 % supérieure à l'estimation,
- Les 2 offres du lot 2 Charpente – Couverture sont de + 72,17 % à + 86,81 % supérieure à l'estimation,
- Les 3 offres du lot 3 Menuiseries extérieures sont de + 119,20 % à + 299,71 % supérieure à l'estimation,
- Les 6 offres du lot 4 Cloisons – Doublage – Isolation – Menuiseries intérieures sont de – 4,07 % à + 118,74 % supérieure à l'estimation,
- Les 5 offres du lot 5 Sols – Peinture - Carrelage sont de + 6,67 % à + 148,40 % supérieure à l'estimation,
- Les 2 offres du lot 6 Electricité courants forts et faibles sont de + 40,62 % à + 140,43 % supérieure à l'estimation,
- Les 4 offres du lot 7 Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire sont de – 0,15 % à +39,52 % supérieure à l'estimation,

L'analyse des offres a été réalisée par un prestataire AMO mandaté. Les offres économiquement avantageuses représentent globalement + 121,85 % de l'estimation.

Les offres s'avèrent inacceptables, leur montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

**VU** le Code de la commande Publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2,

**VU** l'avis favorable de la commission des travaux du 15 janvier 2025,

**VU** l'avis favorable de la commission des travaux du 15 janvier 2025,

**VU** l'avis favorable du bureau du 22 janvier 2025,

Après exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECLARE** inacceptables les offres comme économiquement avantageuses présentées par l'AMO prestataire ;
- **DECLARE** infructueuse la procédure de passation pour l'ensemble des 7 lots du marché ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'informer les candidats de l'infructuosité du marché.

**VOTANTS : 25**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré en séance du 12 février 2024



Le Président,  
Luc CHEVALIER